



Agence canadienne  
d'inspection des aliments

Canadian Food  
Inspection Agency

**12.11 Retransformation sur la chaîne; Registre de défauts  
pour les poulets, les dindons et les poules  
(Plan d'échantillonnage ISO 2859-1)**

ÉTABLISSEMENT :	DATE:						HORAIRE						CHAÎNE N°					
POSTE DE DÉTECTION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
HEURE																		
INSPECTEUR																		
NBRE D'ÉCHANTILLONS																		
TYPE D'INSPECTION																		
Aérosacculite																		
Ascite																		
Carcasses à chair foncée																		
Émaciation																		
Épithélioma glandulaire																		
Hépatite/Ictère																		
Péritonite/Salpingite																		
Saignée imparfaite																		
Autre* (spécifier)																		
<b>Total du 1er échantillon</b>																		
<b>Total du 2e échantillon</b>																		
<b>Total Cumulatif</b>																		
Action corrective																		

\* Autres (exemples : Émaciation, Cellulite péricloacale)

POSTE DE PRÉREFROIDISSEMENT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Contamination par la bile																		
Contusions																		
Matières étrangères																		
Contamination fécale	<b>TOLÉRANCE ZÉRO</b>																	
Suréchaudage/mutilation																		
Lésions/conditions parables																		
<b>Total du 1er échantillon</b>																		
<b>Total du 2e échantillon</b>																		
<b>Total Cumulatif</b>																		
Action corrective																		

Actions correctives : c.d. = changement de détecteur; n.t. = nouveau test; a.d. = ajout d'un détecteur; a.v. = avertissement verbal; r.v. = réduction de la vitesse de chaîne.

Lésions/conditions parables à la même signification que décrit à la sous-section 6.2.7. de l'annexe D du programme des normes relatives aux produits finis.

Remarque : Les zones ombragées ne s'appliquent qu'aux plans d'échantillonnage double (niveaux réduit et intensif).